



Le Prêt Accession

Vous souhaitez financer l'achat ou la construction de votre résidence principale, le COVECOL vous propose

- un prêt complémentaire à votre prêt bancaire d'un montant de **6 400 à 9 600 €*** , selon les zones géographiques ⁽¹⁾
- un taux d'intérêt de **1.5%⁽²⁾**, hors assurances
- remboursable sur une durée de **10 ans maximum**

Vous êtes

- salarié d'une entreprise cotisante au COVECOL
- primo-accédant ou en mobilité professionnelle

Modalités

➤ après étude et validation de votre dossier par la commission d'attribution des prêts, une offre de prêt vous sera adressée en double exemplaire pour signature. A réception de l'exemplaire « prêteur » signé et sur présentation des documents relatifs à l'opération (factures en cas de construction ; acte notarié en cas d'achat sans travaux ; factures des travaux en cas d'achat avec travaux), le versement des fonds sera effectué par virement sur votre compte.

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez-nous

Tél : 02 51 05 19 19
E-mail : contact@covecol.com

COVECOL

125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne

*Voir conditions

(1) zonage Robien

(2) TEG mensuel de 1.88% pour 7 000 € empruntés sur 10 ans, assurance décès invalidité incluse sur une tête

Document non contractuel - Sous réserve d'acceptation du dossier